

**ADEZAC**

**Territoires de Courtaboeuf, Limours, Marcoussis, Saclay**

**LETTRE AUX ADHERENTS**

**Octobre 2009**



## L'ÉVÉNEMENT DU MOIS :

### Petit déjeuner du 1<sup>er</sup> octobre

**Madame Micheline FARGEIX, Présidente du Tribunal de Commerce d'Évry**

**Maître Florence TULIER, Administrateur Judiciaire.**

Vous avez été nombreux à participer à ce petit déjeuner.

Madame FARGEIX fait un bref historique de la création des Tribunaux de Commerce.

L'idée de juger les litiges commerciaux par des commerçants est fort ancienne.

Cependant, au XVI<sup>e</sup> siècle, les marchands de PARIS, las des abus de la procédure devant les juridictions de droit commun, excédés du coût des procès, mécontents de l'ignorance de leurs juges, avaient pris l'habitude de régler entre eux leurs différends.

En 1563, l'esprit juridique du nouveau chancelier de France, Michel de l'Hospital, conduisit celui-ci à instituer de véritables tribunaux, composés de juges commerçants.

Les tribunaux consulaires se multiplièrent sous l'Ancien Régime à la plus grande satisfaction des esprits les plus éclairés, seule la France a cru bon, jusqu'à présent, de maintenir le caractère spécifique de la juridiction commerciale qui dépend du Ministère de la Justice.

Le caractère original de l'institution française des tribunaux de commerce est évident : le juge consulaire n'est pas un fonctionnaire, mais un industriel, un commerçant ou un capitaine de navire élu par ses pairs ; ses fonctions sont entièrement gratuites.

Le mode d'élection comporte deux degrés. Dans le ressort de chaque tribunal, l'ensemble des commerçants, personnes physiques ou personnes morales désigne des « délégués consulaires » ; ceux-ci, à leur tour, choisissent les juges qui désignent leur Président.

Pour être juge consulaire, il faut être de nationalité française, âgé de plus de 30 ans, chef d'entreprise depuis plus de 5 ans ou avoir exercé des fonctions de dirigeant ou de cadre supérieur pendant 5 ans minimum dans une entreprise dont le siège social est en Essonne ou dans un département limitrophe.

Les juges élus prêtent serment de remplir convenablement leurs fonctions et de garder le secret des délibérations.

Ils suivent une formation initiale et continue ainsi que des cours à l'École Nationale de la Magistrature.

Votre Tribunal de Commerce a été créé à CORBEIL en 1891 et transféré à EVRY en 1997. C'est l'un des plus importants de France sur les 135 existants, il comporte 50 juges.

Il a pour mission de juger les contestations relevant des actes de commerce et le traitement des défaillances d'entreprises (dépôts de bilan) Mais l'une de ses missions essentielles et de celle de son Président c'est la **PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES AFIN DE LES SAUVEGARDER ET DE MAINTENIR LES EMPLOIS.**

Le message de la prévention est clair : **PLUS VITE SERONT TRAITÉES LES DIFFICULTES DES ENTREPRISES, PLUS DOUX SERONT LES MODES DE TRAITEMENT ET PLUS REELS SERONT LEURS EFFETS.**

Madame FARGEIX veut instaurer une nouvelle relation entre les entreprises et le Tribunal qui ne doit plus être considéré comme distant mais comme un lieu accessible, d'échange et de réflexion ; c'est la raison pour laquelle elle a pris l'engagement de recevoir dans un délai de 3 jours, **EN TOUTE CONFIDENTIALITE**, tout dirigeant qui souhaite partager une réflexion sur son entreprise, son avenir ou les difficultés qu'elle traverse et ce, afin de lui proposer un cadre juridique approprié pour optimiser ses chances de les surmonter par la mise en place d'un **MANDAT AD'HOC** ou de **CONCILIATION** avant un état manifeste de cessation des paiements depuis plus de 45 jours.

70 % des dirigeants qui viennent suffisamment tôt surmontent ainsi leurs difficultés sinon il est trop tard et c'est malheureusement le dépôt de bilan assuré et dans 90 % des cas la mort de l'entreprise.

## **QUELS SONT LES OUTILS POUR AIDER LES ENTREPRISES**

(voir tableau : <http://www.adezac.org/upload/editeur/file/Tabeau%20proc%C3%A9dures.pdf>)

- ↳ Des **procédures amiables et confidentielles** : le mandat ad hoc et la conciliation
- ↳ la **procédure de sauvegarde** qui reste l'innovation majeure de la loi du 26 juillet 2005 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006
- ↳ et les **procédures de redressement judiciaires et la liquidation**

**Maître Florence TULIER**, Administrateur judiciaire, présente l'ensemble de ces procédures et précise que la profession d'Administrateur judiciaire, parfois confondue avec celle de Mandataire liquidateur est une profession spécialisée dans le traitement des difficultés des entreprises et réglées, comme celle des Huissiers ou des Avocats.

En France, on en compte environ une centaine et ils traitent essentiellement de la prévention des procédures collectives. A titre indicatif le coût en matière de prévention est de 300 € HT/heure.

Les dépôts de bilan ayant augmentés, il a fallu répondre aux difficultés des entreprises et éviter **les liquidations judiciaires**. Depuis la loi du 26 juillet 2005, différentes procédures ont ainsi été proposées par le législateur afin de trouver la mieux adaptée à la situation de l'entreprise, dont :

☞ **le mandat ad hoc** et **la conciliation** qui sont des procédures confidentielles dont la mention n'apparaît pas au K-Bis, contrairement à la sauvegarde ou au redressement judiciaire. Ouvertes à la seule initiative du chef d'entreprise, elles peuvent prendre fin sur sa demande.

L'intervention du mandataire est importante pour présenter un dossier au banquier ou pour trouver des accords avec les caisses sociales

Le mandataire ad hoc ou le conciliateur dispose vis-à-vis des services sociaux et fiscaux de la légitimité que lui procure sa désignation par une ordonnance du Président du tribunal.

Il entretient par ailleurs des relations de confiance avec ces administrations, ce qui peut faciliter la négociation de délais de paiement.

Maître TULIER rappelle cependant que pour négocier avec les administrations, il est obligatoire d'être à jour de la part salariale.

Ces deux procédures amiables sont également très utiles pour négocier des délais avec de gros fournisseurs (exemple : le bailleur), ou obtenir le maintien de concours bancaires (découvert, dailly, escompte) dénoncés par les banques.

Dans le cadre de la conciliation, si certains créanciers refusent les délais et poursuivent l'entreprise, le Président du tribunal peut leur imposer des délais jusqu'à 24 mois.

Très intéressant pour les dirigeants cautions : si l'accord avec les créanciers est constaté dans le cadre de la conciliation par une ordonnance du Président du tribunal, les délais s'imposent aux bénéficiaires des cautions.

C'est l'un des intérêts de la procédure de conciliation depuis l'ordonnance du 18/12/2008.

Maître TULIER fait savoir qu'en accord avec Madame la Présidente du tribunal, les deux Administrateurs judiciaires exerçant en Essonne reçoivent gratuitement tout chef d'entreprise sollicitant un conseil quant à l'ouverture d'une procédure amiable.

Ce rendez-vous permet notamment de vérifier si l'entreprise remplit les conditions pour bénéficier d'un mandat ad hoc ou d'une conciliation.

### **Les procédures collectives :**

**Ce sont la procédure de sauvegarde, le redressement judiciaire et la liquidation judiciaire.**

☛ **Procédure de sauvegarde** : elle est ouverte par le tribunal à la seule initiative du chef d'entreprise, et produit les mêmes effets que le redressement judiciaire (suspension du paiement des dettes) pour des entreprises qui ne sont pas en état de cessation de paiement mais qui connaissent des grosses difficultés, par exemple lorsque le banquier parle de suspendre ses concours.

Elle permet de mettre en place les restructurations nécessaires et d'obtenir du tribunal des délais de paiement beaucoup plus longs que dans le cadre d'une procédure amiable (jusqu'à 10 ans contre pas plus de 36 mois en procédure amiable).

De plus, le plan social éventuellement nécessaire peut être financé par le FNGS pendant la procédure si l'entreprise ne dispose pas de la trésorerie suffisante pour payer les indemnités de licenciement.

En sauvegarde, le chef d'entreprise garde tous ses pouvoirs. Il est seulement surveillé ou assisté par l'administrateur judiciaire.

Aucun contrôle ne peut être exercé sur sa rémunération et l'entreprise ne peut être cédée sans son accord.

### **DERNIER AVANTAGE DEPUIS 2009**

En cas d'échec du plan de sauvegarde l'entreprise dispose d'une deuxième chance et peut bénéficier d'une procédure de redressement judiciaire avec à nouveau la possibilité de solliciter des délais jusqu'à 10 ans.

**En conclusion, si l'état de cessation des paiements n'est pas avéré, ou s'il l'est depuis moins de 45 jours, et en s'adressant suffisamment tôt au Tribunal de commerce, le dirigeant a la possibilité de choisir entre mandat ad hoc, conciliation ou sauvegarde, et de conserver la maîtrise sur le devenir de son entreprise.**

## Débat - questions

Dans la procédure de conciliation, les 24 mois de délais font-ils l'objet d'une compensation (intérêts) ? Non c'est un simple étalement de la dette. Il faut fournir des comptes prévisionnels démontrant que l'entreprise pourra dégager le cash nécessaire pour rembourser sa dette sur les délais proposés sans mettre en péril son exploitation.

En général les créanciers acceptent d'accorder la remise des pénalités et intérêts dès lors que le principal est remboursé.

Un participant indique que l'on peut obtenir des délais avec le public et aussi avec le privé, mais il faut écrire au moins 15 jours avant la date d'échéance pour expliquer ses difficultés.

La conciliation est complètement confidentielle, par contre, en ce qui concerne la procédure de sauvegarde, il y a un risque commercial, à savoir que les principaux clients sont au courant. Les comptes courants ne sont pas exigibles.

Quels documents à fournir pour demander le bénéfice d'une procédure amiable ? Bilan, situation actif passif, un business plan sur 3 ans, faire un exposé de ses difficultés sans rien dissimuler.

Notre prochain petit déjeuner du 5 novembre : **le SIOM**, en présence de son président, M. Yves Faure :

- Gestion des déchets et sa fiscalité
- Le réseau de chaleur et ses conditions d'utilisation



Par Denis GUYOT-SIONNEST

L'Université d'été du MEDEF s'est tenue cette année 2009 sur le Campus de HEC à Jouy-en-Josas, les 2, 3 & 4 septembre 2009, sous la présidence de Laurence PARISOT sur le thème « **A LA RECHERCHE DES TEMPS NOUVEAUX** » parce que, face à une crise d'une ampleur et d'une violence sans précédent, nous avons une responsabilité collective : celle de découvrir et d'inventer autre chose parce qu'il n'y a pas un modèle unique ni une vision uniforme du futur.

Si la dimension entrepreneuriale reste au cœur des débats, la crise a bousculé de nombreux repères ; elle était sous-jacente à la plupart des échanges et même un débat lui fut spécifiquement consacré ainsi qu'à la sortie de la crise. Il a bien fallu pourtant écouter les PME fragilisées par la chute de l'activité et le manque de liquidités de trésorerie, les banquiers accusés de grands maux même s'ils ne sont pas tous logés à la même enseigne et les employés qui craignent pour la pérennité de leur emploi. Mais au-delà de ces questions techniques qui se répercutent sur le social, c'est bien une réflexion profonde sur la société qu'il faut construire pour demain, pour nos enfants qui auront cent ans, à laquelle on a assisté.

**Trois séances plénières exceptionnelles ont ponctué ces journées** : Chérie Blair (épouse de Tony Blair) a expliqué avec charme et humour sa vision de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, Lech Walesa (ancien Président de Pologne) a fait partager sa détermination à faire bouger les choses lorsqu'elles paraissent intangibles avec des valeurs d'audace et de résistance face à l'adversité, tandis que Dalia Grybauskaitė (Présidente de la République de Lituanie) a justifié le passage d'une économie d'imitation à une économie d'innovation en prenant toute sa place au cœur de l'Europe dont elle attend beaucoup. Tous trois ont fait passer un message d'optimisme aussi fort que le travail nécessaire pour y arriver.

**Les conférences-débats étaient très diverses mais complémentaires :**

- débat sociologique lorsque l'on se responsabilise devant la dette à réduire vis-à-vis de nos enfants sans compromettre les dépenses sociales ni surtout les dépenses d'investissement, les seules qui peuvent justifier un financement par emprunt tant au niveau individuel que dans les collectivités,
- réaffirmation des valeurs républicaines pour assurer la liberté de conscience et celle des cultes devant une recrudescence des extrémismes et des fanatismes,
- reconnaissance de l'environnement constitutionnel favorable à la pleine expression des citoyens et à leur liberté d'entreprendre, liberté qui engage la responsabilité selon une protection juridique appropriée.

**Les séances plénières** furent tout autant passionnantes en explicitant des sujets comme celui de l'eugénisme, des clés du bonheur, du partage des connaissances, en mettant en écho l'éthique et le capitalisme qui doit fonctionner avec des règles partagées par tous ou en posant la question du dérèglement climatologique et en responsabilisant chacun individuellement et collectivement pour conserver une terre habitable avec l'aide de la nature qui est la plus grande mutuelle pour l'homme qui y vit.

En conclusion, nous sommes vraiment à un moment déterminant de l'histoire de la Terre, mais on ne connaît ce que l'on possède que lorsqu'on le perd. Alors, si « la liberté est la seule valeur impérissable de l'histoire » (Albert Camus), il faut savoir la conserver et la transmettre car on ne l'a pas tous et son apprentissage doit se faire dans le respect de la loi et de l'éthique

**Autres animations :**

Comme les autres années, les espaces d'animation étaient fort animés : allant du stand purement commercial (Les puces de Saint Ouen) aux espaces de culture (librairie) ou de détente (palais des thés, jeux ou ostéopathes) et à l'espace des pépites qui rassemble les innovations qui font avancer et grandir les PME et les bonnes pratiques des MEDEF territoriaux, des fédérations professionnelles, des salariés... pour qu'elles soient dupliquées, copiées, amplifiées. Cette année, un espace « business innovation » est venu donner l'occasion de connaître la recherche dans quelques grands groupes. Véritable vitrine de l'excellence technologique française, il met en valeur les partenariats de Recherche et Développement entre grands groupes, PME et start-up, universités et laboratoires de recherche.

D'autres commentaires et extraits sur [www.alarecherchedestempsnouveaux.com](http://www.alarecherchedestempsnouveaux.com)

Un document plus complet est disponible sur notre site. Cliquez sur <http://www.adezac.org/upload/editeur/file/CR%20UNIVERSITE%20MEDEF%202009.pdf>



## **Cérémonie des 91 d'Or**

**Le Mouvement des Entreprises de France  
MEDEF Essonne** et son président M. Michel ANTOINE

**Organisent la XVII<sup>ème</sup> Cérémonie des 91 d'Or sous la haute  
présidence de Laurence PARISOT**

**Le jeudi 10 décembre 2009 au CEA de SACLAY**

Réservez cette soirée et venez nombreux pour accompagner vos collègues qui seront honorés lors de cette soirée.

Une invitation vous sera adressée prochainement ainsi que les modalités d'inscription. Pensez à renvoyer votre coupon-réponse le plus rapidement possible si vous souhaitez participer à cette manifestation.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin.



## **RAPPEL INSCRIPTIONS AVANT LE 6 NOVEMBRE 2009**

### **La commission Entreprises / Université - Grandes Écoles de l'ADEZAC vous informe**



La Faculté des sciences d'Orsay et le Service des activités industrielles et commerciales (SAIC) de l'Université Paris-Sud 11, en partenariat avec l'ADEZAC, Courtaboeuf Développement, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et le Centre francilien de l'innovation (CFI),

**Proposent aux entreprises de venir découvrir les laboratoires de la Faculté le mardi 17 novembre 2009 à 16 h 00, pour permettre ainsi un meilleur contact et des échanges entre les personnels des laboratoires et leurs visiteurs.**

Neuf laboratoires de la Faculté des sciences d'Orsay se sont portés volontaires pour participer à cet événement sous forme de visites d'expériences, d'une durée 2 h 00 (un seul laboratoire par visiteur).

Pour une meilleure efficacité de cette visite, il est demandé à chaque représentant d'entreprise de sélectionner **UN** laboratoire afin d'établir d'optimiser le temps de visite et recevoir les informations attendues, d'où la nécessité de bien sélectionner préalablement le laboratoire recherché (**voir le lien ci-dessous pour s'inscrire**).

Nous comptons sur votre présence pour saisir ces occasions de rencontre et d'échanges avec le milieu de la Recherche pour le développement de nos entreprises.

lien : [http://www.sciences.u-psud.fr/fr/la\\_faculte/actualites\\_de\\_la\\_faculte\\_des\\_sciences/visites\\_entreprises.html](http://www.sciences.u-psud.fr/fr/la_faculte/actualites_de_la_faculte_des_sciences/visites_entreprises.html)

Hamid BOULENOUAR Président de la commission



## L'ADEZAC vous représente

**23 septembre - l'Adezac était représentée à la conférence de Denis-Guyot Sionnest**, membre de l'Amicale des Bâisseurs du Tunnel sous la Manche, qui s'est tenue à BUC sur le thème de la construction et de l'exploitation du Tunnel.

**28 septembre à la Mairie des Ulis**, nous étions présents à la préparation d'une semaine d'information des salariés de Courtaboeuf sur la rénovation urbaine des Ulis qui se traduira par une offre de logements neufs de qualité.

**Mardi 6 octobre - CCIE - Commission SAE** (aménagement du Territoire, Urbanisme et Études économiques) : sous la présidence de Guy-Francis Parmentier, la commission a fait le point sur le SDRIF, le futur tram train Massy Évry, le PDUIF et a visionné un film sur le problème du barreau sud des TGV.

**Lundi 12 octobre - l'Adezac est représentée à l'Assemblée Générale de la CCIE-** à l'ordre du jour, outre les nombreux sujets d'ordre technique, ont été abordés : l'OIN, le PNR Haute Vallée de Chevreuse, les Intercommunalités, ainsi que la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

**Mardi 13 octobre - CARTE** (Commission Aménagement Régional, Transports et Équipements) : Notre Président et ses collègues des autres départements d'Île de France ont examiné : SDRIF et logistique, questionnaire du STIF sur le PDUIF, enquête ACFCI sur le schéma national des infrastructures de transports.

**Mardi 13 octobre - À l'initiative de M. Pervès, Président du CES de la CAPS** dans lequel l'Adezac participe très activement, se sont réunis les conseils de développement de l'Île de France. Cette réunion a permis l'élaboration d'une contribution commune à la réflexion sur le devenir de la région parisienne, dans le cadre du projet du Grand Paris.

**Mercredi 21 octobre** - Participation du président de l'Adezac à l'émission de Télésomme **l'Attitude 91 "Économie"** sur la suppression de la taxe professionnelle. Il en a profité pour exprimer notre vive réprobation face aux différentes taxes de substitution qui sont actuellement prévues. Si vous souhaitez voir la vidéo, vous pouvez cliquer sur [www.gfp78.com/wms1026095544hd.wmv](http://www.gfp78.com/wms1026095544hd.wmv).



## LES BREVES DE L'ADEZAC

### Plan d'aide aux PME :

**Deux milliards d'euros pour les entreprises pour renforcer leurs fonds propres et encourager l'investissement.**

Ils seront gérés pour moitié par OSEO et pour moitié par le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

#### **OSEO pour un milliard d'euros sous la forme de prêts participatifs**

OSEO met en place un « **contrat de développement participatif** ». Il s'agit d'un prêt de longue durée, de 5 à 7 ans, sans garantie, à remboursement différé. Il est destiné aux PME et aux ETI (entreprises de 250 à 5000 salariés), indépendantes, qui ont besoin de renforcer leur haut de bilan par un apport de fonds propres ou de quasi fonds propres.

Les entreprises pourront y accéder en s'adressant à leur banque ou directement à OSEO.

#### **Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) pour un milliard d'euros**

- Pour les PME les plus fragilisées par la crise, le FSI abondera à hauteur de 100 millions d'euros un nouveau fonds de consolidation des entreprises.
- Pour les entreprises à fort potentiel de croissance, le FSI réservera une ligne d'investissement direct de 300 millions d'euros.
- Le FSI injectera, par ailleurs, 300 millions d'euros dans les fonds régionaux de capital risque et consacra 300 autres millions au financement de quasi fonds propres sous forme d'obligations convertibles.



**Rappel :**

## **GRIPPE A/H1N1**

**Plan de continuation d'activité - (PCA)**

**Chaque entreprise doit l'avoir mis en place, pour réfléchir au fonctionnement de l'entreprise en cas de pandémie grippale.**

**Vous devez envisager des mesures d'hygiène et mettre à disposition des outils (masques ffp2, solution hydro alcoolique, ...)**

**Beaucoup d'entre nous sont prêts, si vous avez besoin d'informations, certains sites peuvent vous aider :**

**Nous vous rappelons que vous pouvez consulter le dossier "questions-réponses" communiqué par le MEDEF Île de France et qui répond vos éventuelles interrogations.**

Pour en savoir plus : <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>



## **BIENVENUE A L'ADEZAC**

**Nouveaux adhérents :**

### **À la Pépinière APIS DEVELOPPEMENT**

15 avenue de Norvège 91944 Courtaboeuf Cedex

**NEVOLIA** - Bureau d'études mécanique, électronique, automatismes, Contrôles Non Destructif

Gérant : **Franck SIMON** - Tel 01 60 92 42 12 - Fax 01 69 29 09 19 - [www.nevolia.com](http://www.nevolia.com)

**ZEFYRIS SARL** - Vente de matériel informatique, services

Gérant **François TIGEOT** - 01 80 85 60 46 - Fax 01 64 46 40 69 - [www.zefyris.com](http://www.zefyris.com)

**ASPARAGUS** - Conseil en affaires et gestion  
**Jean DALICHOUX** Gérant - Tel 01 60 92 41 20

**IN MEETING SERVICE** - Prestations de services de conférences web clé en main et à la demande

**Laurence BUAN** gérante - Tél. 01 60 92 41 23 - [www.inmeeting-services.com](http://www.inmeeting-services.com)  
[laurence.buan@inmeeting-service.com](mailto:laurence.buan@inmeeting-service.com)

**Autres adhésions :**

1/3 place Marcel Rebuffat - Synergie Pôle - 91971 Courtaboeuf Cedex

**API NATURE**

**C.YAGUË TRAVIS**

**E.T.E.**

**F. D. V. M.**

**Gérard CAQUOIN**

**GENI**

**Loïc VERLIAC**

**HOME AGE SERVICES**

**MEDER**

**Marie-Claire FONTENIL**

**ARV ENTREPRISES M.**

**Frédéric DELPIERRE**

La Maison des Services à Villejust

**AXIOME CONCEPT**

**Jean-Marie TOTH**

**CEVACOM**

**C. N. B. I.**

**Aïcha BELMOKTAR**

**CHROMOPTIC**

**Daniel SIMONET**

**C 3 i**

**Guy BOSC**

**DIVA**

**Gilles GUIDOU**

**F-DBS**

**Fabienne PALGE**

**FLUKE France**

**Stéphane PERSYN**

**GAMBA ACOUSTIQUE**

**Vladimir MLADENOVIC**

**GALINIER RADIOLOGIE**

**MESLI CONSULTING**

**Djamel MESLI**

**SHARP LINE LOCKSET INTERNATION**

**M.Marc JUCHS**

**BRUKER BIOSPIN**

**Michel BOIVIN**

5/7 place Marcel Rebuffat

**BLOSSOM PARTNERS**

**Jean-Pierre Grenotton**

**CIN'ETUDES M.**

**Frédéric FAYE**

**C2S**

**Gérard MARCONNET**

**MADIN Sécurité Privée**

**Komo BLEWOUSI**

**SMA EUROPE**

**José DA SILVA**

Le MAJUNGA 1 rue de Madagascar

**HAMILTON EUROPE**

**Jere HAMILTON**

**M. G. F.**

**SKYCOM**

**Didier GAILLARD**

**SPORT DISTRIBUTEUR**

**Paul BOBILLIART & Julien BOURBON**

**ZOOMA**

**Christian LANE**

**M.M.I. Infirmière**

**Marianne HABERT**

**DEROCHE COURSES**

**SEALANDAIR**

**Gérard GAMMA**

**HOLDING B. N.**

**Patrick MARTIN PREVEL**

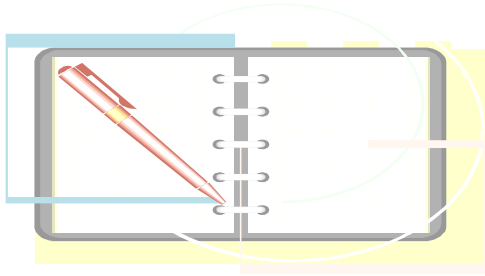
**GAIZER**

**Abdallah ZERGUINI**

**VICTOR FABRICE**

**KEEBOO**

**Isabelle DELSENY/ Michel SAFARS**



## MARQUEZVOS AGENDAS

- ❖ **Jeudi 5 novembre 2009 : de 8 heures à 9 heures**  
L'événement du mois : **Petit Déjeuner ADEZAC**  
**M. Yves FAURE Président du SIOM : gestion des déchets et fourniture de chaleur sur le parc de Courtaboeuf**  
**Attention ! exceptionnellement, changement de lieu : Hôtel Mercure**
- ❖ **Mardi 17 novembre 2009 : de 16 heures à 18 heures 30**  
**Faculté des Sciences à Orsay**  
**Visites des laboratoires par les industriels du secteur**  
***Voir article de la commission***
- ❖ **Jeudi 3 décembre 2009 : de 8 heures à 9 heures**  
L'évènement du mois : **Petit Déjeuner ADEZAC**  
**Développement de la prévention et des premiers soins dans nos entreprises. Principal intervenant : le CDIS 91 (Centre Départemental d'Incendie et de Secours)**
- ❖ **Jeudi 10 décembre 2009 : 18 heures au CEA de Saclay**  
**Cérémonie de remise des 91 d'OR - XVIIe édition**  
**Fil conducteur : le Développement Durable**
- ❖ **Jeudi 7 janvier 2010 : de 8 heures à 9 heures**  
L'évènement du mois : **Petit Déjeuner ADEZAC**  
**Les Vœux de l'ADEZAC**
- ❖ **Jeudi 4 février 2010 : de 8 heures à 9 heures**  
L'évènement du mois : **Petit Déjeuner ADEZAC**  
**La Loi de Finance 2010**